

# Paquet Tellier

A V O C A T S

Longueuil, le 23 mai 2018

Me Sylvana Markovic  
Ligne directe : 450 442-6200, poste 6294  
Ligne sans frais : 1 844 838-0808, poste 6294  
Télécopieur : 450 442-6093  
Sylvana.markovic@cnesst.gouv.qc.ca

3476677 Canada inc.  
8, boulevard de Maple Grove  
Beauharnois (Québec) J6N 1K3

Objet : COMMUNICATION DE LA PREUVE

CNESST - c - 3476677 Canada inc  
Constat(s) d'infraction : 3027781001070562  
N/Réf. : 167774DAJ

---

Madame, Monsieur,

Veillez trouver ci-joint copie de la preuve détenue par la partie poursuivante concernant le constat d'infraction mentionné en objet dont une date pro forma est fixée le 20 juin 2018.

1. L'état des renseignements d'une personne morale au registre des entreprises du Québec;
2. Rapports d'interventions :
  - RAP9119706 du 23 février 2018;
  - RAP1195626 du 22 septembre 2017;
  - RAP1213481 du 27 février 2018;
3. Rapport de transmission du 23 février 2018;
4. Avis d'ouverture et de fermeture d'un chantier de construction du 8 août 2017;
5. Notes personnelles de l'inspecteur;
6. Lettre de Me Julien Provost le 20 avril 2018 confirmant des dates de disponibilités pour procéder à l'audience devant le Tribunal administratif du travail;
7. Photographie(s) prise(s) par l'inspecteur.

Si d'autres éléments de preuve devaient être portés à l'attention du soussigné, nous verrons à vous les transmettre dans les plus brefs délais.

Espérant le tout conforme, recevez nos meilleures salutations.

*Chantal Lalonde*

Chantal Lalonde  
pour Me Sylvana Markovic  
SM/cl

Pièces jointes

**CNESST**



## Rechercher une entreprise au registre

### État de renseignements d'une personne morale au registre des entreprises

Renseignements en date du 2018-03-01 13:52:44

#### État des informations

##### Identification de l'entreprise

Numéro d'entreprise du Québec (NEQ)	1147892765
Nom	3476677 CANADA INC.

##### Adresse du domicile

Adresse	8, BOULEVARD MAPLE GROVE MAPLE GROVE QC J6N1K3
---------	--

##### Adresse du domicile élu

Adresse	Aucune adresse
---------	----------------

##### Immatriculation

Date d'immatriculation	1998-08-04
Statut	Immatriculée
Date de mise à jour du statut	1998-08-04
Date de fin de l'existence	Aucune date de fin d'existence n'est déclarée au registre.

**Forme juridique**

Forme juridique	Société par actions ou compagnie
Date de la constitution	1998-05-07 Constitution
Régime constitutif	CANADA: Loi canadienne sur les sociétés par actions, L.R.C. (1985), c. C-44
Régime courant	CANADA: Loi canadienne sur les sociétés par actions, L.R.C. (1985), c. C-44

**Dates des mises à jour**

Date de mise à jour de l'état de renseignements	2017-08-07
Date de la dernière déclaration de mise à jour annuelle	2017-08-07 2017
Date de fin de la période de production de la déclaration de mise à jour annuelle de 2018	2018-08-01
Date de fin de la période de production de la déclaration de mise à jour annuelle de 2017	2017-08-01

**Faillite**

L'entreprise n'est pas en faillite.

**Fusion et scission**

Aucune fusion ou scission n'a été déclarée.

**Continuation et autre transformation**

Aucune continuation ou autre transformation n'a été déclarée.

**Liquidation ou dissolution**

Aucune intention de liquidation ou de dissolution n'a été déclarée.

**Activités économiques et nombre de salariés**

**1<sup>er</sup> secteur d'activité**

Code d'activité économique (CAE)	4010
Activité	Promotion et construction de bâtiments résidentiels

Précisions (facultatives)

TRAVAUX DE CONSTRUCTION  
RÉNOVATION ET ENTRETIEN  
RÉSIDENTIEL COMMERCIAL ET  
INDUSTRIEL

**2<sup>e</sup> secteur d'activité**

Aucun renseignement n'a été déclaré.

**Nombre de salariés**

Nombre de salariés au Québec

De 1 à 5

**Convention unanime, actionnaires, administrateurs, dirigeants et fondé de pouvoir**

**Actionnaires**

**Premier actionnaire**

Le premier actionnaire est majoritaire.

Nom

HÉBERT, SYLVAIN

Adresse

485 ch. du Lac-Saint-Louis Léry (Québec)  
J6N1A2 Canada

**Convention unanime des actionnaires**

Il n'existe pas de convention unanime des actionnaires.

**Liste des administrateurs**

Nom

HÉBERT, SYLVAIN

Date du début de la charge

Date de fin de la charge

Fonctions actuelles

Président

Adresse

485 ch. du Lac-Saint-Louis Léry (Québec)  
J6N1A2 Canada

**Dirigeants non membres du conseil d'administration**

Aucun dirigeant non membre du conseil d'administration n'a été déclaré.

**Fondé de pouvoir**

Aucun fondé de pouvoir n'a été déclaré.

#### Administrateurs du bien d'autrui

Aucun administrateur du bien d'autrui n'a été déclaré.

#### Établissements

Aucun établissement n'a été déclaré.

#### Documents en traitement

Aucun document n'est actuellement traité par le Registraire des entreprises.

#### Index des documents

##### Documents conservés

Type de document	Date de dépôt au registre
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2017	2017-08-07
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2016	2016-06-28
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2015	2015-03-30
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2014	2014-03-11
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2013	2013-05-08
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2012	2012-07-09
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2011	2011-06-28
État et déclaration de renseignements 2010	2010-05-26
État et déclaration de renseignements 2009	2009-07-15
État et déclaration de renseignements 2008	2008-07-25
État et déclaration de renseignements 2007	2007-08-09
État et déclaration de renseignements 2006	2006-08-15
Déclaration annuelle 2005	2005-12-08
Déclaration annuelle 2004	2004-12-02
Déclaration annuelle 2003	2003-12-11
Déclaration annuelle 2002	2002-10-23
Déclaration annuelle 2001	2001-10-29
Déclaration annuelle 2000	2000-10-06
Déclaration annuelle 1999	1999-11-12
Déclaration modificative	1999-03-10
Déclaration annuelle 1998	1998-12-03
Déclaration modificative	1998-10-21
Déclaration d'immatriculation	1998-08-04

#### Index des noms

Date de mise à jour de l'index des noms 1999-03-10

**Nom**

<b>Nom</b>	<b>Versions du nom dans une autre langue</b>	<b>Date de déclaration du nom</b>	<b>Date de déclaration du retrait du nom</b>	<b>Situation</b>
3476677 CANADA INC.		1998-05-07		En vigueur

**Autres noms utilisés au Québec**

<b>Autre nom</b>	<b>Versions du nom dans une autre langue</b>	<b>Date de déclaration du nom</b>	<b>Date de déclaration du retrait du nom</b>	<b>Situation</b>
ENTREPRISE PRO-FORME		1999-03-10		En vigueur
ENTREPRISE PRO-FORME 1998		1998-10-21	1999-03-10	Antérieur

Québec 

© Gouvernement du Québec

Date et heure du début de l'intervention	Dossiers d'intervention	Date du rapport	Numéro du rapport
23 février 2018 à 8:30	DPI4258951	23 février 2018	RAP9119706

Destinataire	Lieu de travail
Numéro d'employeur : ENL87602703 CLP Construction inc. 11, rue du Vieux-Phare Beauharnois (Québec) J6N 0J7  Représentant de l'employeur Monsieur Luc Parenteau, Président	Numéro : CHA514374 Reconstruction de la structure P-09980 Au-dessus de la rivière des Fèves Saint-Urbain-Premier (Québec)

Autres employeurs visés	Numéro
3476677 Canada inc Monsieur Sylvain Hébert, Président	ENL85723014
Acier AGF inc. Monsieur Martin Logan, Directeur nat. santé sécurité	ENL88958500

Inspecteurs	Numéro	Direction régionale
Rédigé par : Josée Robineau	75519	Valleyfield

**Observations****Objet** : Arrêt des travaux**Personnes rencontrées**

M. Tymothé Hébert, contremaître, Pro-Forme  
M. Sorin Dutescu, rep. tech. chantier, CIMA  
M. Sébastien Bélanger, contremaître, Acier AGF  
M. Christian Béliveau, travailleur, Pro-Forme  
Autres travailleurs

Dossiers d'intervention	Date du rapport	Numéro du rapport
DPI4258951	23 février 2018	RAP9119706

## DÉCISIONS

**Employeur visé**

CLP Construction inc.

**Numéro**

ENL87602703

## DÉCISION

En vertu des pouvoirs qui me sont conférés par la Loi sur la santé et la sécurité du travail (LSST), article 186 :

- J'ordonne la suspension des travaux dans les excavations nord-est NE, nord-ouest NO, sud-est SE et sud-ouest SO du chantier.

## MOTIFS

Je juge qu'il y a danger pour la santé, la sécurité ou l'intégrité physique d'un travailleur pour la ou les raisons suivantes :

- Les parois d'une hauteur d'environ 4 mètres ne sont pas étançonnées et ont des pentes à plus de 45 degrés ;
- Aucune attestation d'ingénieur indiquant qu'il n'est pas nécessaire d'éтанçonner.

Cette situation est contraire à l'article 3.15.3.1. du Code de sécurité pour les travaux de construction (CSTC).

En fonction des facteurs en présence, cette situation mène à une éventualité d'ensevelissement pour le travailleur présent au fond de l'excavation pouvant lui causer des lésions voire la mort.

## MESURES À PRENDRE POUR ÉLIMINER LE DANGER

Afin d'éliminer le danger d'ensevelissement, l'employeur doit :

- S'assurer que les parois de la tranchée/excavation sont étançonnées solidement avec des matériaux de qualité et conformément aux plans et devis d'un ingénieur conformément à la règle prévue à l'art. 3.15.3.(1) du CSTC ;

ou

- Obtenir d'un ingénieur une attestation qu'il n'est pas nécessaire d'éтанçonner, compte tenu de la pente, de la nature du sol et de sa stabilité, conformément à l'article 3.15.3.1.3. du CSTC.

Une personne qui s'estime lésée par un ordre ou une décision d'un inspecteur peut présenter une demande de révision dans un délai de 10 jours. Un formulaire *Demande de révision* est disponible au [cnesst.gouv.qc.ca/sst](http://cnesst.gouv.qc.ca/sst). Il est à noter que même si une telle demande est soumise, l'ordre ou la décision prend effet immédiatement (LSST, art.191).

Toute situation faisant l'objet d'une décision rendue par un inspecteur sera soumise au poursuivant.

Dossiers d'intervention	Date du rapport	Numéro du rapport
DPI4258951	23 février 2018	RAP9119706

## DÉCISIONS

L'employeur peut soumettre toute autre mesure à l'inspecteur qui en évaluera l'équivalence.

### CONDITION DE REPRISE DE TRAVAUX

- La reprise des travaux dans les excavations ne peut se faire avant qu'un inspecteur de la CNESST ne l'ait autorisée en vertu de l'article 189 de la LSST.

Les articles 187 et 188 de la LSST s'appliquent à une ordonnance rendue sous l'article 186 de la LSST.

Cette décision a été rendue le 23 février 2018 vers 10h15 en présence des personnes suivantes :

- M. Sorin Dutesco
- M. Tymothé Hébert
- M. Sébastien Bélanger
- Autres travailleurs

## ANNEXE

### Distribution des copies

En vertu de la Loi sur la santé et la sécurité du travail, des copies du présent rapport seront distribuées aux personnes et organismes suivants (selon l'article 183) :

- représentant à la prévention
- employeur
- maître d'œuvre
- association accréditée
- comité de chantier
- comité de santé et de sécurité
- directeur de la santé

### LSST, art. 183

L'inspecteur communique le résultat de son enquête ou de son inspection à l'employeur, à l'association accréditée, au comité de chantier, au comité de santé et de sécurité, au représentant à la prévention et au directeur de la santé publique; il leur transmet, le cas échéant, copie de l'avis de correction.

**Lorsqu'il n'existe pas de comité, l'employeur doit afficher une copie de l'avis de correction et des décisions dans autant d'endroits visibles et facilement accessibles aux travailleurs qu'il est raisonnablement nécessaire pour assurer leur information.**

### Liste des lois et règlements mentionnés dans le rapport

CSTC Code de sécurité pour les travaux de construction (R.R.Q., c.S-2.1, r.4)

### Pour nous rejoindre

[cnesst.gouv.qc.ca/sst](http://cnesst.gouv.qc.ca/sst)

Direction régionale de Valleyfield

9, rue Nicholson

Salaberry-de-Valleyfield QC J6T 4M4

Télec. : 450 377-6299

Pour plus de renseignements, nous vous invitons à communiquer avec un de nos préposés aux renseignements du Centre de relations clients au numéro 1 844 838-0808

Date et heure du début de l'intervention	Dossiers d'intervention	Date du rapport	Numéro du rapport
15 septembre 2017 à 10:00	DPI4258951	22 septembre 2017	RAP1195626

Destinataire	Lieu de travail
Numéro d'employeur : ENL87602703 CLP Construction inc. 11, rue du Vieux-Phare Beauharnois (Québec) J6N 0J7  Représentant de l'employeur Monsieur Luc Parenteau, Président	Numéro : CHA514374 Reconstruction de la structure P-09980 Au-dessus de la rivière des Fèves Saint-Urbain-Premier (Québec)

Inspecteurs	Numéro	Direction régionale
Rédigé par : Josée Robineau	75519	Valleyfield

**Observations****Objet de l'intervention**

Intervention ayant pour but de vérifier la mise en application de la Loi sur la santé et la sécurité du travail et des règlements sur un chantier de construction.

**Personnes rencontrées**

- M. Jacques Trudel, contremaître, CLP construction inc.
- M. Luc Parenteau, dir. opérations, CLP construction inc.
- M. Maxime Côté, surveillant de chantier, CIMA+
- Autres travailleurs

**RAPPORT  
D'INTERVENTION**

Dossiers d'intervention	Date du rapport	Numéro du rapport
DPI4258951	22 septembre 2017	RAP1195626

**Présentation du lieu de travail**

Il s'agit d'un chantier de construction où s'effectue des travaux de reconstruction de la structure du pont P-09980 situé au-dessus de la rivière des Fèves à Saint-Urbain-Premier, évalués à environ 938 250\$. Il est prévu que les activités sur ce chantier occupent simultanément environ 12 travailleurs de la construction. Ces renseignements sont ceux transmis dans l'avis d'ouverture de chantier reçu à la CNESST.

Lors de mon intervention, environ six (6) travailleurs ainsi que cinq (5) chauffeurs artisans œuvrent aux travaux d'excavation.

**Identification du maître d'œuvre :**

Lors de l'intervention, M. Parenteau me déclare que l'entreprise CLP construction inc. est responsable de l'exécution de l'ensemble des travaux de construction de même que l'octroi des contrats de travail aux employeurs sous-traitants. Compte tenu de ces informations, je déclare l'entreprise *CLP construction inc.* maître d'œuvre du chantier de construction et j'en informe M. Parenteau.

Je vous rappelle qu'en tant que maître d'œuvre vous avez les mêmes obligations que l'employeur en ce qui concerne les mesures nécessaires à prendre pour protéger la santé et assurer la sécurité et l'intégrité physique des travailleurs de la construction et qu'il est de votre responsabilité de voir à ce que les sous-traitants se conforment à la réglementation.

Un programme de prévention propre au chantier dont vous avez la responsabilité doit également être élaborer conjointement avec les employeurs sous-traitants, conformément à l'article 198 de la Loi sur la santé et la sécurité du travail.

**Déroulement de l'intervention**

Je rencontre M. Parenteau et lui explique le but de mon intervention. Je recueille des informations générales du chantier et effectue une visite des lieux. Je discute avec certains travailleurs sur place et des photos sont prises et consignées au dossier.

**RAPPORT  
D'INTERVENTION**

Dossiers d'intervention	Date du rapport	Numéro du rapport
DPI4258951	22 septembre 2017	RAP1195626

**Description des observations et informations recueillies**

J'effectue les constatations et recueille les informations suivantes :

- Les travaux de démolition du pont sont terminés. M. Parenteau m'informe qu'ils ont été faits à l'aide de pelle mécanique.
- Les batardeaux sont maintenant en place. M. Parenteau doit me faire parvenir les plans à cet effet.
- De chaque côté, des travaux d'excavation sont en cours. La profondeur maximale prévue côté nord et sud est d'environ 7 mètres.
- Le sol est composé principalement d'argile silteuse. Les pentes d'excavation pour ce type de sol (angle de repos naturel) doivent être adoucies considérablement s'il est mouillé. Vous devrez y porter une attention particulière.
- Des puits de pompage sont installés afin d'assécher le fond des excavations.
- M. Parenteau m'informe que la rivière actuellement à une profondeur maximale de 20 pouces et le courant est nul et qu'il s'agit plutôt d'une décharge.
- Une passerelle est installée afin d'accéder des deux côtés (nord et sud) du chemin Montée de la rivière des fèves. Le chemin d'accès à chaque bout de la passerelle doit être dégagé afin de permettre le libre passage. M. Parenteau m'assure que cette opération doit se faire le jour même.
- Il est convenu avec M. Parenteau de me faire parvenir copies des plans d'installation des batardeaux et du programme de prévention.

**Mécanismes et références disponibles :**

Les ressources suivantes sont disponibles afin de vous soutenir dans vos actions de prévention en santé et sécurité au travail :

- le site internet de la CNESST ([www.cnesst.gouv.qc.ca](http://www.cnesst.gouv.qc.ca)) ;
- ASP Construction (1-800 361-2061) ;
- le gestionnaire de votre mutuelle de prévention.

## RAPPORT D'INTERVENTION

Dossiers d'intervention	Date du rapport	Numéro du rapport
DPI4258951	22 septembre 2017	RAP1195626

### Conclusion

Suite aux observations et aux informations recueillies lors de cette intervention, une dérogation est constatée et est inscrite dans l'avis de correction ci-joint.

Je demeure disponible pour un complément d'information.

Josée Robineau  
Inspectrice CNESST  
josee.robineau@cnesst.gouv.qc.ca  
450 377-6200 poste 6277  
Numéro sans frais 1 844 838-0808  
Télécopieur au 450 377-6299



## AVIS DE CORRECTION

Dossiers d'intervention	Date du rapport	Numéro du rapport
DPI4258951	22 septembre 2017	RAP1195626

### Dérogations

Le délai de l'avis de correction expire à la date indiquée à 23:59 heures.  
Vous êtes obligé d'apporter dans le délai prescrit des corrections aux dérogations suivantes :

Employeur visé	Numéro
CLP Construction inc.	ENL87602703

N°	Code de loi ou du règlement / Article de loi ou du règlement Description	Date d'expiration du délai	État
1	CSTC / 3.2.4(a) Le chemin d'accès à la passerelle côté nord n'est pas bien dégagé.	-	Effectuée
2	CSTC / 3.2.4(a) Le chemin d'accès à la passerelle côté sud n'est pas bien dégagé.	-	Effectuée

Une personne qui s'estime lésée par un ordre ou une décision d'un inspecteur peut présenter une demande de révision dans un délai de 10 jours. Un formulaire *Demande de révision* est disponible au [cnesst.gouv.qc.ca/sst](http://cnesst.gouv.qc.ca/sst). Il est à noter que même si une telle demande est soumise, l'ordre ou la décision prend effet immédiatement (LSST, art.191).

## ANNEXE

### Distribution des copies

En vertu de la Loi sur la santé et la sécurité du travail, des copies du présent rapport seront distribuées aux personnes et organismes suivants (selon l'article 183) :

- représentant à la prévention
- employeur
- maître d'œuvre
- association accréditée
- comité de chantier
- comité de santé et de sécurité
- directeur de la santé

### LSST, art. 183

L'inspecteur communique le résultat de son enquête ou de son inspection à l'employeur, à l'association accréditée, au comité de chantier, au comité de santé et de sécurité, au représentant à la prévention et au directeur de la santé publique; il leur transmet, le cas échéant, copie de l'avis de correction.

**Lorsqu'il n'existe pas de comité, l'employeur doit afficher une copie de l'avis de correction et des décisions dans autant d'endroits visibles et facilement accessibles aux travailleurs qu'il est raisonnablement nécessaire pour assurer leur information.**

### Liste des lois et règlements mentionnés dans le rapport

CSTC                      Code de sécurité pour les travaux de construction (R.R.Q., c.S-2.1, r.4)

### Pour nous rejoindre

[cnesst.gouv.qc.ca/sst](http://cnesst.gouv.qc.ca/sst)

Direction régionale de Valleyfield

9, rue Nicholson

Salaberry-de-Valleyfield QC J6T 4M4

Télec. : 450 377-6299

Pour plus de renseignements, nous vous invitons à communiquer avec un de nos préposés aux renseignements du Centre de relations clients au numéro 1 844 838-0808

**RAPPORT D'INTERVENTION  
SANTÉ ET SÉCURITÉ DU TRAVAIL**

Date et heure du début de l'intervention	Dossiers d'intervention	Date du rapport	Numéro du rapport
23 février 2018 à 8:30	DPI4258951	27 février 2018	RAP1213481

Destinataire	Lieu de travail
Numéro d'employeur : ENL87602703 CLP Construction inc. 11, rue du Vieux-Phare Beauharnois (Québec) J6N 0J7  Représentant de l'employeur Monsieur Luc Parenteau, Président	Numéro : CHA514374 Reconstruction de la structure P-09980 Au-dessus de la rivière des Fèves  Saint-Urbain-Premier (Québec)

Autres employeurs visés		Numéro
3476677 Canada inc	Monsieur Sylvain Hébert, Président	ENL85723014
Acier AGF inc.	Monsieur Martin Logan, Directeur nat. santé sécurité	ENL88958500
Cima + construction inc.	Monsieur François Plourde, Président	ENL84654269

Inspecteurs	Numéro	Direction régionale
Rédigé par : Josée Robineau	75519	Valleyfield

**Observations****Objet de l'intervention**

Suivi de l'intervention effectuée le 18 janvier 2018 (voir le rapport RAP1209162).

**Personnes rencontrées**

- M. Tymothé Hébert, contremaître, 3476677 Canada inc. / Proforme
- M. Sorin Dutescu, surveillant chantier, CIMA
- M. Sébastien Bélanger, contremaître, Acier AGF inc.
- M. Giuseppe Santanica, travailleur, Acier AGF inc.

## RAPPORT D'INTERVENTION

Dossiers d'intervention	Date du rapport	Numéro du rapport
DPI4258951	27 février 2018	RAP1213481

- M. Christian Béliveau, travailleur, Proforme
- M. Stéphane Bégin, travailleur, Proforme
- M. Sylvain Hébert, dirigeant, 3476677 Canada inc. / Proforme
- Autres travailleurs

### Personne contactée

- M. Luc Parenteau, président, CLP construction inc.

### Présentation du lieu de travail

Les travaux en cours consistent aux travaux de coffrage et armature. Environ onze travailleurs œuvrent au chantier.

### Déroulement de l'intervention

Je rencontre M. Tymothé Hébert et nous discutons des travaux en cours. Une visite du chantier est faite en sa compagnie ainsi que M. Sorin Dutescu. Un arrêt des travaux est émis et inscrit au rapport remis sur place (voir RAP9119706). Des photos sont prises et consignées au dossier.

### Description des observations et des informations recueillies

J'effectue les constatations et recueille les informations suivantes :

- J'arrive au chantier et me dirige vers les travaux en cours.
- Je constate que le coffrage des béquilles du pont est presque terminé.
- D'autres travailleurs œuvrent à la pose d'armature.
- L'excavation est divisée en quatre sections (chaque côté des béquilles côté nord et chaque côté des béquilles côté sud).
- Les travailleurs empruntent principalement l'excavation nord-ouest et sud-est.
- Pour ce faire, ils utilisent une passerelle construite par-dessus le tuyau servant de canal de déviation (ou contournement) de la rivière installée au centre de l'excavation d'est en ouest et fermée de chaque côté par des palplanches. Cette passerelle n'est pas munie de garde-corps conformes sur chaque côté.

Une personne qui s'estime lésée par un ordre ou une décision d'un inspecteur peut présenter une demande de révision dans un délai de 10 jours. Un formulaire *Demande de révision* est disponible au [cnesst.gouv.qc.ca/sst](http://cnesst.gouv.qc.ca/sst). Il est à noter que même si une telle demande est soumise, l'ordre ou la décision prend effet immédiatement (LSST, art.191).

**RAPPORT  
D'INTERVENTION**

Dossiers d'intervention	Date du rapport	Numéro du rapport
DPI4258951	27 février 2018	RAP1213481

- Je remarque que les parois des excavations ne sont pas étançonnées et qu'elles ont des pentes à plus de 45 degrés et même presque verticales.
- J'évalue visuellement la hauteur des parois entre 12 et 16 pieds, selon les plaques de coffrage (en nombre de quatre sur chaque béquille et d'une hauteur de 3 pieds chaque plaque).
- Je discute de la situation avec M. Dutescu qui m'informe vérifier visuellement et plusieurs fois par jour les parois.
- Il m'explique les diverses problématiques rencontrées sur ce projet dont, la dernière qui s'est produite il y a 2 jours, soit le débordement de la rivière.
- À cet effet, on peut remarquer la ligne d'eau sur les parois (morceaux de glace présent).
- Je constate que le fond de l'excavation est bien asséché malgré la présence de morceaux de glace.
- Je me rends à la roulotte de chantier de Dutescu afin de consulter divers documents et plans.
- M. Dutescu me présente la dernière méthode de travail qui a été élaboré et suivi. Il s'agit d'un document de Proforme sur lequel n'apparaît pas de date et titré « Travaux St-Urbain-Premier – 8601-17-0202 » et comportant 5 pages.
- Le document pdf m'est envoyé par courriel et il est titré « 8601-17-0101\_P17741\_20180131\_Réunion spéciale#2 – DOM.docx »
- Au point 1.2.1 Retrait des boîtes, dernier paragraphe page 2, il est indiqué « Une inspection des pentes et de l'étançonnement sera faite par l'ingénieur une fois les travaux complétés ».
- Je demande à M. Dutescu de consulter cette attestation. Il ne croit pas qu'il n'y en ait une.
- Le 26 février 2018, je communique par courriel avec M. Luc Parenteau et M. Sylvain Hébert afin d'obtenir copie de cette attestation. À ce jour, je n'ai encore rien reçu.
- Je consulte les plans avec M. Dutescu. Il me confirme, après calculs, que les parois ont une hauteur d'environ 4 mètres.
- J'informe M. Dutescu que j'interdis la présence de travailleurs dans le fond des excavations même que pour le passage.
- Je me rends au chantier à la rencontre de M. Tymothé Hébert et l'informe de cet arrêt. J'en informe également M. Sébastien Bélanger.

**RAPPORT  
D'INTERVENTION**

Dossiers d'intervention	Date du rapport	Numéro du rapport
DPI4258951	27 février 2018	RAP1213481

- M. Tymothé Hébert m'informe qu'ils passeront par le tablier du pont. Ils vont construire des garde-corps conforme sur tout le pourtour et installer des accès sécuritaires sur les deux côté (nord et sud).
- Avant de quitter le chantier, je rencontre M. Sylvain Hébert, président de 3476677 Canada inc., qui arrive. Nous discutons de la situation actuelle et de la nouvelle façon de procéder. J'informe M. Hébert que l'interdiction prévaut même lors du décoffrage.

**Conclusion**

Une nouvelle dérogation est constatée et est inscrite dans l'avis de correction ci-joint.

Je vous rappelle que vous devez apporter le correctif exigé dans l'avis de correction dans le délai fixé, en vertu de l'article 184 de la LSST. Dans le cas contraire, vous vous exposez aux sanctions prévues par la Loi sur la santé et la sécurité du travail (LSST). Si vous ne pouvez corriger une dérogation dans le délai accordé, vous devez communiquer avec l'inspecteur.

Un suivi de la dérogation sera effectué à l'échéance du délai de correction.

Une décision est émise et est remise à l'employeur sur les lieux. Cette décision est inscrite au rapport d'intervention RAP9119706.

Je demeure disponible pour un complément d'information.

Josée Robineau  
Inspectrice CNESST  
josee.robineau@cnesst.gouv.qc.ca  
450 377-6200 poste 6277  
Numéro sans frais 1 844 838-0808  
Télécopieur au 450 377-6299

**AVIS DE  
CORRECTION**

Dossiers d'intervention	Date du rapport	Numéro du rapport
DPI4258951	27 février 2018	RAP1213481

**Dérogations**

Le délai de l'avis de correction expire à la date indiquée à 23:59 heures.  
Vous êtes obligé d'apporter dans le délai prescrit des corrections aux dérogations suivantes :

Employeur visé	Numéro
CLP Construction inc.	ENL87602703

N°	Code de loi ou du règlement / Article de loi ou du règlement Description	Date d'expiration du délai	État
5	CSTC / 3.7.1(i) La passerelle provisoire située au fond de l'excavation par-dessus le tuyau de déviation n'a pas de garde-corps conformes à la sous-section 3.8 du Code de sécurité pour les travaux de construction.	2018-03-11	Non commencée

## ANNEXE

### Distribution des copies

En vertu de la Loi sur la santé et la sécurité du travail, des copies du présent rapport seront distribuées aux personnes et organismes suivants (selon l'article 183) :

- représentant à la prévention
- employeur
- maître d'œuvre
- association accréditée
- comité de chantier
- comité de santé et de sécurité
- directeur de la santé

### LSST, art. 183

L'inspecteur communique le résultat de son enquête ou de son inspection à l'employeur, à l'association accréditée, au comité de chantier, au comité de santé et de sécurité, au représentant à la prévention et au directeur de la santé publique; il leur transmet, le cas échéant, copie de l'avis de correction.

**Lorsqu'il n'existe pas de comité, l'employeur doit afficher une copie de l'avis de correction et des décisions dans autant d'endroits visibles et facilement accessibles aux travailleurs qu'il est raisonnablement nécessaire pour assurer leur information.**

### Liste des lois et règlements mentionnés dans le rapport

CSTC Code de sécurité pour les travaux de construction (R.R.Q., c.S-2.1, r.4)

### Pour nous rejoindre

[cnesst.gouv.qc.ca/sst](http://cnesst.gouv.qc.ca/sst)

Direction régionale de Valleyfield  
9, rue Nicholson  
Salaberry-de-Valleyfield QC J6T 4M4  
Télec. : 450 377-6299

Pour plus de renseignements, nous vous invitons à communiquer avec un de nos préposés aux renseignements du Centre de relations clients au numéro 1 844 838-0808

Rapport Résult. Émi

P  
02/23/2018 14:  
Serial No. ASC1011019763  
TC: 88849

Destinataire	HeurDépart	Heure	Impress	Résul.	Note
94502252860	02-23 14:11	00:01:42	004/004	Valide	

Note TMR:émission différée, POL:Depst, ORG:Reglage format original, FME:émission Effacement cadre TX  
DPG:émission Page Séparation TX, MIX:originaux formats mixtes TX, CALL:émission bande de  
CSAC:CSAC, FWD:Transfert, PC:PC-FAX, BMS:service de reliure recto-verso, SP:Original special,  
CODE:code, RTK:Rémission, RLV:Relais, MBX:Confidential, BUL:Bulletin, SIP:SIP Fax,  
IPADR: Adresse Fax IP, I-FAX:Internet Fax

Résul. OK : Communication OK, ARRÊT : Arrêter Communication, ÉTEINT : Interr. alim. OFF.  
TEL : RX de TEL, NG : Autre Erreur, CONT : Continuer, Pas Ré : Pas de réponse,  
REBUS : Réception refusée, OCCUPE : occupé, N-plei : Mem. pleine,  
LONR : long, REC termin. : POUR : REC page terminée, FIL : erreur fichier,  
DC : err. decod., MDN : err. réponse MDN, DSN : err. réponse DSN, IMPR. : impr.  
document mémoire obligatoire, SUPPR : suppression document mémoire obligatoire,  
ENR. : envoi document mémoire obligatoire



**Télécopie**

Les renseignements contenus dans la présente télécopie sont confidentiels et sont envoyés pour la seule et unique utilisation du destinataire. Si vous n'êtes pas le destinataire, son employé ou le mandataire responsable de la livraison au véritable destinataire, vous êtes par la présente avisés que toute diffusion, distribution ou copie de cette communication est strictement interdite. Si vous avez reçu cette télécopie par erreur, veuillez en aviser immédiatement la personne indiquée ci-dessous et retourner le message original à l'expéditeur.

Date : 2018-02-23

**Destinataire :** Nom : M. Sylvain Hébert  
Service : Pro-Forme - Pont St-Urbain-Premier  
Téléphone :  
Télécopieur : 450-225-2860

**Expéditeur :** Nom : Josée Robineau  
Service :  
Téléphone : 450-377-6200 poste 6277  
Télécopieur : 450-377-6299

Nombre de pages y compris celle-ci : 04

Objet : Interdiction de travaux  
Commentaires : Copie de la décision d'arrêt des travaux émis au chantier le 2018-02-23 ; RAP9119706

*Josée Robineau*  
Josée Robineau  
Inspectrice, CNESST bureau de Valleyfield  
josee.robineau@cnesst.gouv.qc.ca



# Formulaire - Avis d'ouverture et de fermeture d'un chantier de construction

À l'usage de la CSST	Région	Numéro du chantier	Numéro de référence 46188	Formulaire transmis le 2017-08-08	Bureau régional OP3800
----------------------	--------	--------------------	------------------------------	--------------------------------------	---------------------------

## Identification du chantier

<input checked="" type="checkbox"/> Ouverture <input type="checkbox"/> Fermeture	Nom du projet ou du chantier Reconstruction de la structure P-09980
---	--

## Emplacement du chantier

Adresse municipale Au-dessus de la rivière des Fèves Saint-Urbain-Premier		Code postal
Voie publique Montée de la Rivière-des-Fèves	Intersection Au-dessus de la rivière des fèves	Emplacement (si nécessaire)
Désignation cadastrale du chantier	Numéro de lot de cadastre	Localité

## Caractéristiques applicables à un chantier à risque élevé

<input type="checkbox"/> Amiante	<input type="checkbox"/> Bâtiment, structure ou élément de structure de 15 mètres de hauteur ou plus
<input type="checkbox"/> Construction ou réparation de lignes électriques ou supports de celles-ci	<input checked="" type="checkbox"/> Excavation de 6 mètres de profondeur ou plus
<input type="checkbox"/> Souterrain	<input type="checkbox"/> Tranchée de 50 mètres ou plus de longueur (comprenant aqueduc et égout)
<input type="checkbox"/> Travaux dans une centrale ou une sous-station électrique	<input checked="" type="checkbox"/> Travaux de démolition
<input type="checkbox"/> Travaux de dragage	<input type="checkbox"/> Travaux en espace clos (ex: citerne, puits d'accès)
<input type="checkbox"/> Travaux à une distance de 3 mètres ou moins d'une ligne électrique d'une tension supérieure à 750 volts	
<input type="checkbox"/> Travaux en plongée ou en milieu hyperbare	
<input checked="" type="checkbox"/> Travaux de génie civil au-dessus ou à moins de 2 mètres d'une étendue d'eau qui a une profondeur de plus de 1 mètre et demi	
<input type="checkbox"/> Utilisation d'explosifs	

## Amiante

<input type="checkbox"/> Enlèvement d'amiante
<input type="checkbox"/> Démolition mettant en cause de l'amiante
<input type="checkbox"/> Existence d'un programme de formation et d'information conforme à l'article 3.23.7 du <i>Code de sécurité pour les travaux de construction</i>

## Nature des travaux

Type de travaux Travaux de génie civil	Type d'ouvrage : <input type="checkbox"/> Rénovation ou agrandissement <input type="checkbox"/> Nouveau bâtiment	Superficie totale des planchers des bâtiments m2
<input type="checkbox"/> Travaux comportant des plans et procédés de montage et de démontage <input type="checkbox"/> Soumis <input type="checkbox"/> À soumettre		

## Coût des travaux, calendrier et nombre maximal de travailleurs

Coût des travaux 93 825 866 \$	Date d'ouverture du chantier 2017-08-21	Durée prévue du chantier 84 Jour(s)	Date prévue de fermeture (si la durée est d'un mois ou moins) 2017-11-13
Nombre maximal de travailleurs de la construction prévu sur le chantier à un moment donné des travaux, y compris ceux des sous-traitants			12

## Identification du maître d'oeuvre

Nom CLP Construction		Numéro d'entité légale à la CSST 87602703	
Numéro et rue 11 rue du Vieux Phare		Numéro d'établissement à la CSST	
Ville, village ou municipalité Beauharnois	Province / État Québec	Code postal / Code zip J6N 0J7	Téléphone 450 691-2232

## Identification du propriétaire (s'il est différent du maître d'oeuvre)

Nom M.T.M.D.E.T.		Numéro d'entité légale à la CSST	
Numéro et rue 180 Anjou		Numéro d'établissement à la CSST	
Ville, village ou municipalité Châteauguay	Province / État Québec	Code postal / Code zip J6K 1C4	Téléphone 450 698-3400

## Représentant du maître d'oeuvre (personne qui complète ce formulaire)

Prénom / Nom Isaac Pitre		Téléphone 450 691-2232	Poste	Télécopieur 866 722-1504
Fonction Chargée de projets	Courriel ipitre@clpconstruction.com			



**Formulaire - Avis d'ouverture et de fermeture  
d'un chantier de construction**

À l'usage de la CSST	Région	Numéro du chantier	Numéro de référence 46188	Formulaire transmis le 2017-08-08	Bureau régional OP3800
----------------------	--------	--------------------	------------------------------	--------------------------------------	---------------------------

**Personne à contacter sur le chantier (si différente du représentant du maître d'oeuvre)**

Prénom / Nom Luc Parenteau	Téléphone 450 691-2232	Poste	Télécopieur 866 722-1504
Fonction Directeur des opérations	Courriel lparenteau@clpconstruction.com		

23 ju. Paul St. Lockman  
2/30- per

Christina Beltrami (D)  
Pro-Forme

Timothy Hubert  
gouty - sw  
Pro-Forme →

6 Furr AEF

8



50 pavese netūri

+ 3.780

+ .6

≈ 4M